



Commune de Rochejean

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 2 septembre 2025

Début de la séance à 20 h 30 à la salle du Conseil Municipal de Rochejean.

Présents : Mme Florence SCHIAVON, M. Benjamin MEYER, M. Bertrand THOMET, Mme Nicole CHEVASSU, M. Martial CREVOISIER, M. Jérôme DUBUS, M. Loïc ESPOSITO, Mme Ségolène FOULQUIER, M. Jean-Marc PAGET, M. Pierre PASSARD, M. Sébastien SAUTEREAU, M. Jimmy THOMET et Mme Maryline VAUCHY.

Absents excusés : M. Eric PENZES qui a donné procuration à Mme Florence SCHIAVON.

Absent : M. Mathieu ROUSSELET.

Secrétaire de séance : Mme Nicole CHEVASSU a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal conformément à l'article L. 2121-15 du C.G.C.T.

Date de convocation : 29 août 2025

.....

Madame le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20h35.

Affaire 2025-06-01

Approbation du précédent procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 13 août 2025

Madame le Maire demande au conseil municipal s'il y a des remarques concernant le dernier procès-verbal de séance du conseil municipal en date du 13 août 2025. Rien n'étant signalé, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Affaire 2025-06-02

Délibération n° 29-2025 : Budget communal : renouvellement du contrat de prêt relais sur 1 an

Lors de la séance du conseil municipal du 4 septembre 2023, il a été décidé de financer l'acquisition de la parcelle cadastrée C n°394 appartenant à M. et Mme FRAERING par un prêt bancaire de 126 000,00 € auprès de la Banque Populaire.

(Arrivée de Mme Maryline VAUCHY)

Pour rappel, Prêt relais :

- Montant emprunté : 126 000,00 €

- Durée : 2 ans
- Taux : 4,05 % fixe
- Echéance : Trimestriel
- Frais de dossier : 200,00 €

En juin 2025, nous avons effectué un remboursement partiel de 16 000.00€. Il reste un capital de 110 00.00€ à rembourser dont l'échéance est en septembre 2025.

Afin de nous dégager de la trésorerie sur le moyen terme et parce que le remboursement de l'ensemble du prêt Relais n'est pas envisageable à la date échéance en septembre 2025, Madame le Maire propose de demander à la banque le renouvellement du prêt Relais de 110 000.00€ pour 1 an.

Madame le Maire demande au conseil municipal de valider le choix du prêt bancaire sur la proposition de la Banque Populaire ci-dessous :

- ✓ Montant emprunté : 110 000,00 €
- ✓ Durée : 12 mois
- ✓ Taux fixe : 3.59 %
- ✓ Echéances : trimestrielles.
- ✓ Frais de dossier : 150,00 €.

Le conseil municipal approuve le tableau d'amortissement et autorise Madame le Maire à signer tous documents se rapportant à cette opération.

Résultat du vote : 0 voix contre, 1 abstention et 13 voix pour.

Affaire 2025-06-03

Délibération n° 30-2025 : Décision modificative n°2 sur budget eau

Il y a lieu sur le budget eau :

- d'ouvrir un crédit de 1 400.00€ au compte 6811 – dotations aux amortissements-chapitre 042
 - o cette écriture au chapitre 042 oblige à ouvrir un crédit de 1 400.00€ au compte 28156 – matériel spécifique d'exploitation – chapitre 040 (opération miroir)
- ce crédit de 1 400.00€ sera prélevé sur le compte 6063 – fournitures d'entretien et de petit matériel – chapitre 011 – charges à caractère général

Cette procédure intervient afin de passer le montant total des amortissements sur le budget eau en cohérence avec l'inventaire des biens 2025 et en amont du transfert de la compétence eau à la Communauté de communes.

Désignation	Diminution sur crédits	Augmentation sur crédits
D 6063 : fournitures d'entretien et de petit matériel	1 400.00€	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 400.00€	
D6811 : Dotations aux amortissements		1 400.00€
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section		1 400.00€
R 28156 : Matériel spécifique d'exploitation		1 400.00€
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section		1 400.00€

Résultat du vote : 0 voix contre, 0 abstention et 14 voix pour.

Affaire 2025-06-04

Délibération n° 31-2025 : Participation 2025 au FSL - FAAD

Comme chaque année, le Département sollicite la commune pour la participation au :

- FSL : fond de solidarité pour le logement à hauteur de 0.61€ par habitant
- FAAD : fonds d'aide aux accédants à la propriété en difficulté à hauteur de 0.30€ par habitant.

Ces dispositifs, par le biais des contributions du Département, des communes volontaires et de la CAF, aident à l'accès et au maintien dans le logement des familles les plus fragiles.

Pour la commune de Rochejean, les contributions seront de :

FSL = 776 habitants x 0.61€/hab = 473.36€

FAAD = 776 habitants x 0.30€/hab = 232.80€

Le Conseil Municipal vote ces contributions et autorise Madame le Maire à engager les dépenses.

Résultat du vote : 0 voix contre, 1 abstention et 13 voix pour.

Affaire 2025-06-05

Délibération n° 32-2025 : Affouage 2025

Madame le Maire fait lecture de la proposition de règlement pour l'affouage 2025, rappelant les conditions d'accès. La commune propose des lots en bord de route.

Les candidats doivent se manifester en nom propre, en mairie à compter du 8 septembre aux horaires d'ouverture du secrétariat. L'attribution des lots se fera au fur et à mesure des inscriptions en fonction de la disponibilité des lots.

Les affouagistes devront signer le règlement d'affouage et fournir les documents nécessaires (attestation d'assurance en responsabilité civile).

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de valider la proposition suivante :

➔ Le délai d'enlèvement est fixé à 1 an après l'attribution de chaque lot.

Pour rappel, la taxe 2025 avait été fixée à 35€ TTC le stère par délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2025.

Après discussion, le Conseil Municipal délibère et autorise Madame le Maire à engager la procédure.

Résultat du vote : 0 voix contre, 0 abstention et 14 voix pour.

Affaire 2025-06-06

Délibération n° 33-2025 : bail pour garages à la SCI DROZ VINCENT

Par bail, nous louons 2 garages à M. DROZ VINCENT Sylvain depuis 2008. Sa veuve, Mme DROZ VINCENT Raphaëlle, qui souhaite poursuivre la location de ces garages, est désormais représentée par la SCI DROZ VINCENT et le bail doit être adapté à la demande de la Trésorerie.

Madame le Maire soumet le renouvellement du bail au nom de la SCI DROZ VINCENT.

Le Conseil Municipal délibère et autorise Madame le Maire à signer le bail au nom de la SCI DROZ VINCENT.

Résultat du vote : 0 voix contre, 0 abstention et 14 voix pour.

Affaire 2025-06-07

Délibération n° 34-2025 : Echange de terrains entre la commune et Mme Carole SUTTY

Un échange est envisagé entre deux parcelles, situées rue du Haut Fourneau, en raison de la présence d'une barrière communale sur le terrain privé, selon le projet de division du géomètre :

- ➔ Parcelle AC n° 344p de 16 ca cédée par Mme SUTTY à la commune
- ➔ Parcelle AC n°289p de 11 ca cédée par la commune à Mme SUTTY

La différence de surface (5 ca) fera l'objet du règlement d'une soulte de 150.00€ par la commune à Mme SUTTY. Les frais de bornage de 300.00€ sont également à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal délibère et autorise Madame le Maire à signer les documents relatifs à l'échange et à engager les dépenses.

Résultat du vote : 0 voix contre, 0 abstention et 14 voix pour.

Décisions du Maire :

Madame le Maire rapporte au conseil municipal les décisions qu'elle a prises dans le cadre de ses délégations données par le conseil municipal :

- Arrêté n°42-2025 relatif aux dépôts de déchets et visant à garantir la commodité de passage sur la voie ou le domaine public

Questions diverses

- Courrier de Dorian OUDET qui sollicite l'attribution d'un terrain pour stocker du bois. La commune ne peut donner une réponse favorable à cette demande car elle n'a pas de terrain. Elle lui propose de mettre son bois sur la place à bois au Moulin Neuf et lui demande de retirer ce qu'il y a sur le Chemin des Besses.

La parole n'étant plus demandée, Madame le Maire clôture la séance à 21 h 30.

Vu pour être affiché le lundi 8 septembre 2025, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le secrétaire,

Nicole CHEVASSU

Le Maire,

Florence SCHIAVON

